

Intéressement & Contributions d'EDF aux PEG et PERCO

FO SIGNE



EDF

L'accord « Intéressement 2017-2019 » d'EDF SA prévoit, chaque année, la négociation du niveau des 5 critères impactant le montant de l'intéressement (Avenant n°2). L'autre négociation concernait les contributions ou abondements d'EDF au PEG et au PERCO pour l'année 2020.

Pourquoi FO a signé ?

Pour être valable, un accord doit être signé par une ou plusieurs organisations syndicales représentatives ayant recueilli au total plus de 50 % des suffrages exprimés aux dernières élections IRP.

Sans notre signature, **aucun intéressement ne serait versé l'année prochaine.**

De plus, ces négociations ont permis des avancées sur les critères permettant de sécuriser le niveau de l'intéressement qui sera versé en 2020.

Certains indiqueront que ce n'est pas suffisant. FO estime que le pouvoir d'achat des salariés n'a pas à partir de débats idéologiques, dogmatiques et démagogiques.

Très concrètement, en 2017, 2018 et en 2019, les salariés ont bénéficié et bénéficieront d'un intéressement abondé en cas de placement.

Le dogmatisme de certains aurait conduit à : 0 euro d'intéressement + 0 euro abondement.

Quels critères ?

L'intéressement versé en 2020 porte sur les critères réalisés en 2019 suivants :

- Cash-flow généré par les opérations
- Production d'électricité
- Taux de satisfaction clientèle
- Nombre de formations santé-sécurité en e-learning
- Baisse des impressions papiers et augmentation des réunions Lync.

Sur l'ensemble de ces critères, la délégation FO a porté ses revendications et a permis de faire bouger les lignes, notamment sur les critères cash-flow et production.

Pour la satisfaction clientèle, nous regrettons l'absence de prise en compte de la hausse des Tarifs Réglementés de Vente (clients particuliers). Sur les deux derniers critères (formations et impressions), les seuils négociés devraient permettre de sécuriser à minima 70 % de ces critères.

Abondement



Finalement, nous avons aussi obtenu un abondement de l'intéressement à 55 % au lieu de 50 %.

Sur les versements volontaires, la Direction, comme les deux années précédentes, n'a pas bougé d'un iota.

Reconnaissance, rémunérations variables y compris collectives... Des leitmotives d'EDF qui devraient l'inciter à valoriser l'intéressement et l'épargne salariale qui permettent justement de mieux associer les salariés aux résultats de l'entreprise et à la richesse produite collectivement.

Leur engagement passe aussi par ce biais et, compte tenu du contexte, ne pas en tenir compte serait irresponsable.

FO apposera donc sa signature sur ces 2 accords pour 2020 mais attend fermement des signaux tangibles pour les négociations de 2020 qui détermineront le dispositif d'intéressement pour 2021 !